

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En partenariat avec



Adoptez la « biom-attitude »

350 entreprises en France ont choisi d'utiliser l'indicateur « Biom » pour mesurer et valoriser les retombées positives de leur activité sur le développement durable de leur région.

Permettre au consommateur, particulier, entreprise ou collectivité, de choisir ses produits ou prestataires en fonction de leur participation au développement durable du territoire, c'est l'objectif de « Biom », un indicateur créé fin 2012 par l'entreprise Biom Work.

« Il mesure les retombées économiques de l'activité d'une entreprise en termes d'emplois, de financements des services publics et de préservation de l'environnement notamment », détaille Lucie Poirier, associée de cette agence d'audit comptable.

A l'instar du cabinet d'experts-comptables MG, membre du groupement France Défi, 350 entreprises, de toute taille et de tout secteur, ont d'ores et déjà fait appel à la société pour déterminer leur score.

Outre le calcul de cet indicateur — valable deux ans — l'agence fournit aux structures notées des supports de communication pour valoriser leur résultat. La démarche coûte entre 2 350 € et 6 850 € selon l'effectif de l'entreprise.

« L'idée était de nous différencier de nos concurrents, de motiver les équipes en donnant du sens à leur travail et de pouvoir montrer à nos clients que nous sommes sensibles

aux questions de développement durable et particulièrement à l'emploi local », explique Murielle Di Bin, directrice administrative et financière du cabinet MG qui regroupe environ 260 collaborateurs en Savoie, Haute-Savoie et en Isère. L'audit, lui, a aussi permis d'identifier des actions responsables et simples à mettre en place en termes d'emplois, de formations, d'énergie ou de participation au développement local.

Avec 86 % de son chiffre d'affaires redistribués sur le territoire local, le groupe a déjà obtenu un joli score et s'apprête donc à communiquer plus largement sur sa démarche.

« De nombreux cas où cet indicateur leur a permis de faire la différence dans des appels d'offres »

Au-delà de son impact en termes d'image, l'indicateur « Biom » est aussi un outil pour accélérer le développement de l'activité des entreprises notées. « On a déjà reçu de nombreux témoignages de cas où cet indicateur leur a permis de faire la différence dans des appels d'offres publics ou privés », souligne ainsi Lucie Poirier.

Cet indicateur mesure la part du chiffre d'affaires que l'entreprise utilise dans les dépenses répondant aux

enjeux du développement durable sur son territoire. Pour le calculer, Biom work procède à un audit de l'entreprise en analysant ses documents comptables et notamment son compte de résultats détaillé, sa liasse fiscale et la balance de ses comptes fournisseurs. Ces informations sont examinées en regard de 37 référentiels publics du développement durable comme la loi sur la transition énergétique, celle relative à la biodiversité, le Code du travail, le plan santé au travail, le plan local pour l'insertion et l'emploi, celui pour l'innovation ou celui sur la prévention des déchets.

De ces différents textes sont dégagés environ 70 critères correspondant à autant de lignes comptables. Les dépenses afférentes — masse salariale, impôt sur les sociétés ou plan de formation par exemple — sont ensuite ajoutées et leur somme est divisée par le chiffre d'affaires total de la structure.

MARION PERRIER

EN SAVOIR PLUS À CONSULTER

• Le site de l'entreprise Biom work, à l'origine de l'indice « Biom » : www.biom.attitude.com

• Le site de notre partenaire, France Défi, 1^{er} groupement français d'experts-comptables : www.francedefi.fr



(L. P/Olivier Arandel)

L'indicateur « Biom » mesure la part du chiffre d'affaires que l'entreprise utilise dans les dépenses répondant aux enjeux du développement durable sur son territoire.

FORMALITÉS

Bien composer son conseil d'administration

Dirigeant, actionnaires familiaux ou investisseurs, administrateurs indépendants...

La composition d'un conseil d'administration dans une PME relève d'un savant dosage. Explications.

Améliorer la gouvernance d'une entreprise et contribuer à définir une stratégie performante, telle est la vocation d'un conseil d'administration. Du moins en théorie, car son efficacité dépend en grande partie de sa composition. Dans beaucoup de conseils d'administration de PME, on croise les anciens banquiers et les anciens commissaires aux comptes de ces structures. « Certains dirigeants privilégient des tiers de confiance, dont les compétences sont majoritairement financières. De ce fait, leur aide à la définition de la stratégie est souvent limitée, constate Dominique Druon, présidente d'Aliath, cabinet de conseil en gouvernance et recrutement d'administrateurs. Or, dans un monde marqué par des ruptures de modèles écono-

miques, il est nécessaire de s'entourer de compétences complémentaires. » Digital, opérations de croissance externe, développement à l'international, mise en place de nouveaux circuits de distribution...

Trouver le bon dosage

Autant de sujets sur lesquels un patron peut avoir besoin de partager ses réflexions avant de décider. D'où la nécessité de s'entourer d'administrateurs indépendants, recrutés pour leur expérience et leurs compétences dans d'autres domaines. Le bon dosage ? « 30 % d'administrateurs venant d'autres horizons, cela permet d'enrichir les échanges au sein du conseil », assure Dominique Druon. Reste à identifier ces interlocuteurs de confiance. « Il est possible de solliciter l'Association des administrateurs

professionnels indépendants associés (APIA), davantage orientée vers les PME que l'Institut français des administrateurs (IFA) dont les membres évoluent plus fréquemment au sein des conseils d'administration des grandes entreprises », note Dominique Druon. Autre vivier d'administrateurs potentiels, les réseaux de dirigeants comme le Mouvement des entreprises de taille intermédiaire (METI), la CGMPE, l'Association progrès du management (APM) ou encore les Chambres de commerce et d'industrie.

Si dans les sociétés anonymes, un conseil d'administration est une obligation, dans les sociétés par actions simplifiées, ce n'est en revanche qu'une possibilité. D'ailleurs, cette structure juridique est souvent choisie pour ne pas avoir à partager le pou-

voir. Pour autant, afin d'éviter le syndrome de la solitude du dirigeant face aux choix décisifs engageant l'avenir de son entreprise, choisir de constituer un conseil d'administration peut se révéler utile. « A défaut, il est aussi possible de mettre en place un comité stratégique consultatif, un organe destiné à accompagner le dirigeant, mais dont les membres ne disposent pas de droit de vote », précise Dominique Druon. Une première ouverture sur des expertises extérieures qui conduit plus d'un patron à constituer, dans un second temps, un conseil d'administration. Le temps que la confiance s'installe et que ce dernier ne craigne plus de voir des professionnels étrangers à son entreprise se mêler de la gestion de celle-ci.

MARC HERVEZ

EN SAVOIR PLUS

À CONSULTER

• Le site de l'Association des administrateurs professionnels indépendants associés (APIA), qui propose notamment un guide pratique à télécharger gratuitement : www.apia.asso.fr

• Le site de l'Institut français des administrateurs (IFA) : www.ifa-asso.com

À LIRE :

• « Théories et pratiques de la gouvernance d'entreprise », Frédéric Parrat, Editions Maxima, 2015. 554 pages, 50 €.